



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PARE

Question écrite n° 110928

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le point de départ de l'indemnisation par l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Les allocataires ayant été admis au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi se voient lourdement pénalisés dans leurs ressources mensuelles par un délai d'attente de sept jours dans le versement de leurs allocations. Cette période de sept jours non indemnisée est très préjudiciable pour des personnes qui ne perçoivent que de faibles indemnités. Aussi, elle lui demande quelles démarches il compte mettre en oeuvre auprès des partenaires sociaux de l'UNEDIC pour que des dispositions soient prises.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110928

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12069